

À la rentrée 2018, les écoles des secteurs public et privé sous et hors contrat du premier degré scolarisent 6 750 200 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (2). Après une baisse en 2017, les effectifs diminuent à nouveau (-0,5%).

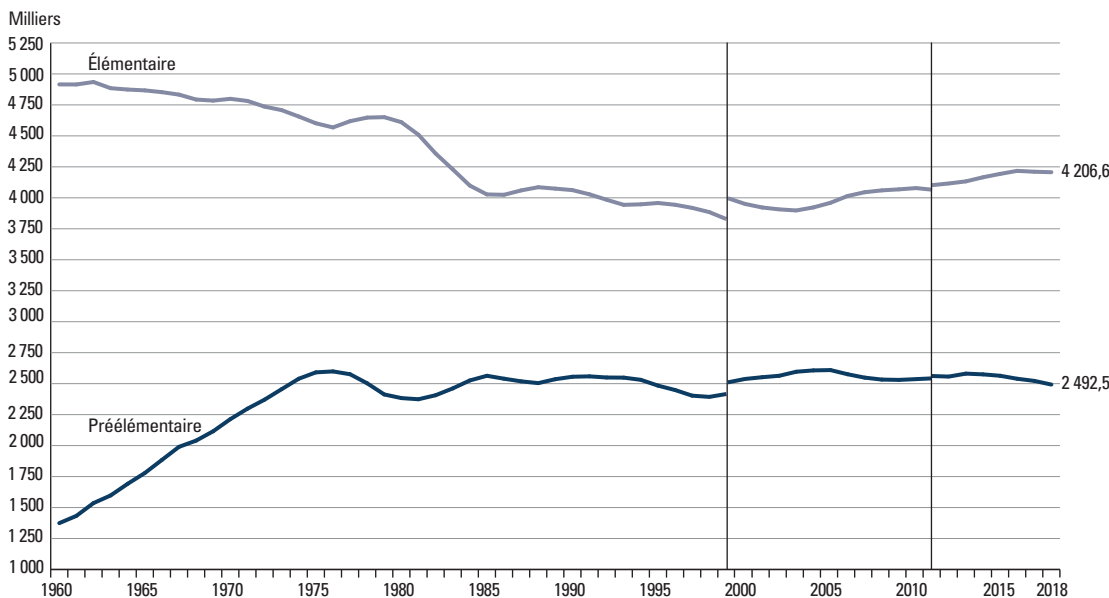
Cette baisse concerne surtout le niveau préélémentaire (-1,2%). La génération 2015 qui entre à l'école à trois ans est moins nombreuse que la génération 2012 entrant au CP (3). De plus, la scolarisation des enfants de deux ans recule (-3 800 élèves à la rentrée 2018). Le niveau élémentaire reste quasiment stable (-0,1%), la génération des entrants au CP ayant une taille proche de la génération 2007 quittant le premier degré.

Les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, qui accueillent des élèves en situation de handicap, comptent 500 élèves de plus qu'à la rentrée 2017 (+1,0%).

Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables suivant les niveaux (1). Les effectifs en préélémentaire ont presque doublé entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants avant l'âge obligatoire. Depuis, les variations s'expliquent par les générations plus ou moins nombreuses. Dans l'enseignement élémentaire, les variations d'effectifs résultent essentiellement des évolutions démographiques, avec notamment une forte baisse entre 1960 et 1985.

La part du secteur privé progresse de 0,1 point à la rentrée 2018 après deux années de hausse. En effet, le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public recule (-0,6%), alors que le secteur privé a vu ses effectifs augmenter légèrement (+0,2%).

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

© DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44 ; 14.41.

Sources

MENJ-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, statistiques de l'état civil.

2 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers

	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble premier degré										
Public	5 770,8	5 760,1	5 810,7	5 820,9	5 863,2	5 880,9	5 885,3	5 872,8	5 842,7	5 807,8
Privé	893,3	897,5	899,9	898,0	897,4	907,7	920,0	933,6	940,6	942,5
<i>dont privé sous contrat</i>	<i>877,7</i>	<i>879,8</i>	<i>879,8</i>	<i>874,7</i>	<i>873,0</i>	<i>882,8</i>	<i>891,2</i>	<i>899,5</i>	<i>901,3</i>	<i>896,6</i>
<i>dont privé hors contrat</i>	<i>15,6</i>	<i>17,7</i>	<i>20,1</i>	<i>23,2</i>	<i>24,4</i>	<i>24,9</i>	<i>28,8</i>	<i>34,1</i>	<i>39,3</i>	<i>45,9</i>
Total	6 664,2	6 657,6	6 710,6	6 718,9	6 760,6	6 788,6	6 805,2	6 806,4	6 783,3	6 750,2
Part du public (%)	86,6	86,5	86,6	86,6	86,7	86,6	86,5	86,3	86,1	86,0
Part du privé sous contrat (%)	13,2	13,2	13,1	13,0	12,9	13,0	13,1	13,2	13,3	13,3
Part du privé hors contrat (%)	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7
Préélémentaire										
Effectif total	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9	2 574,9	2 563,6	2 539,5	2 522,3	2 492,5
Part du public (%)	87,7	87,7	87,7	87,8	87,8	87,7	87,6	87,3	87,1	87,0
Très petite section (1)	111,7	94,6	94,7	91,1	97,2	96,4	93,6	96,6	92,9	89,1
Petite section (1)	797,3	807,4	812,1	808,1	818,8	804,7	799,8	788,3	788,1	769,7
Moyenne section (1)	821,8	812,8	818,7	829,5	825,9	837,1	823,2	819,8	809,1	810,6
Grande section (1)	808,4	830,3	836,3	828,3	839,1	836,8	847,0	834,8	832,3	823,1
Élémentaire										
Effectif total	4 080,7	4 067,5	4 102,0	4 115,7	4 132,6	4 165,7	4 193,0	4 217,5	4 210,4	4 206,6
Part du public (%)	85,9	85,7	85,8	85,9	86,0	85,9	85,7	85,6	85,5	85,4
CP	822,7	828,5	835,6	856,1	845,0	856,9	848,7	852,0	838,2	841,9
CE1	821,0	825,1	832,6	839,0	855,7	845,8	852,7	844,1	847,3	835,8
CE2	805,6	800,3	807,0	809,9	822,0	838,7	836,4	848,5	842,9	846,0
CM1	809,6	801,3	807,7	801,4	806,4	816,8	836,4	834,8	845,8	835,8
CM2	821,8	812,2	819,2	809,2	803,4	807,5	818,8	838,1	836,2	847,1
ULIS (2)	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2	48,0	48,7	49,4	50,6	51,1
Part du public (%)	92,9	92,7	92,9	93,4	93,3	93,3	93,3	93,5	93,4	93,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).**

© DEPP

1. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.
2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

3 Nombre de naissances, en milliers

Année de naissance	Nombre de naissances	Année des 3 ans	Année théorique d'entrée au CP	Année théorique de sortie du 1 ^{er} degré
2006	829,4	2009	2012	2017
2007	818,7	2010	2013	2018
2008	828,4	2011	2014	2019
2009	824,6	2012	2015	2020
2010	832,8	2013	2016	2021
2011	823,4	2014	2017	2022
2012	821,0	2015	2018	2023
2013	811,5	2016	2019	2024
2014	811,4	2017	2020	2025
2015	790,1	2018	2021	2026

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DEPP

Lecture : 790 100 enfants sont nés en 2015 en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte). Ils ont eu trois ans en 2018, rentreront théoriquement au CP en 2021 et sortiront théoriquement du premier degré en 2026.

À la rentrée 2018, 6 750 200 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les départements d'outre-mer en scolarisent 299 800, dont 117 400 à La Réunion.

Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7 % de la population scolarisée dans le premier degré. La Corse, Limoges et les DOM hormis La Réunion en accueillent moins de 1 % chacune.

Les écoles privées (y compris hors contrat) accueillent 14,2 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 8,9 % dans les DOM. La part du privé est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5 % des

effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Seine-et-Marne et Moselle alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 5,3 % à Mayotte à 13,9 % en Guadeloupe.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré sont en légère diminution (-0,5 %) par rapport à la rentrée précédente. Dix-neuf académies connaissent une baisse notable des effectifs dans le secteur public. Les académies de la Martinique et de la Guadeloupe enregistrent les plus fortes baisses d'effectifs (respectivement -3,3 % et -3,9 %). Huit académies connaissent une hausse uniquement portée par le secteur privé, dont Créteil avec une hausse du secteur privé de 6,4 %. Seules la Guyane et Lyon voient leurs effectifs augmenter à la fois dans le secteur public et le secteur privé.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44 ; 14.41.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2018

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Allier	25 239	2 703	27 942	90,3
Cantal	9 404	1 296	10 700	87,9
Haute-Loire	14 123	7 025	21 148	66,8
Puy-de-Dôme	50 555	7 296	57 851	87,4
Clermont-Ferrand	99 321	18 320	117 641	84,4
Ardèche	22 634	7 630	30 264	74,8
Drôme	44 932	7 256	52 188	86,1
Isère	120 205	12 726	132 931	90,4
Savoie	36 691	4 183	40 874	89,8
Haute-Savoie	74 486	11 717	86 203	86,4
Grenoble	298 948	43 512	342 460	87,3
Ain	62 980	7 295	70 275	89,6
Loire	60 867	17 256	78 123	77,9
Rhône	169 758	36 418	206 176	82,3
Lyon	293 605	60 969	354 574	82,8
Auvergne-Rhône-Alpes	691 874	122 801	814 675	84,9
Doubs	49 971	5 041	55 012	90,8
Jura	20 798	2 804	23 602	88,1
Haute-Saône	20 475	1 336	21 811	93,9
Territoire de Belfort	12 385	1 438	13 823	89,6
Besançon	103 629	10 619	114 248	90,7
Côte-d'Or	42 585	4 914	47 499	89,7
Nièvre	14 948	1 010	15 958	93,7
Saône-et-Loire	44 598	3 961	48 559	91,8
Yonne	28 682	2 625	31 307	91,6
Dijon	130 813	12 510	143 323	91,3
Bourgogne-Franche-Comté	234 442	23 129	257 571	91,0
Côtes-d'Armor	37 508	16 707	54 215	69,2
Finistère	52 270	31 010	83 280	62,8
Ille-et-Vilaine	71 270	41 645	112 915	63,1
Morbihan	36 493	35 671	72 164	50,6
Rennes	197 541	125 033	322 574	61,2
Bretagne	197 541	125 033	322 574	61,2
Cher	24 262	2 063	26 325	92,2
Eure-et-Loir	40 908	4 651	45 559	89,8
Indre	16 312	1 273	17 585	92,8
Indre-et-Loire	51 224	6 159	57 383	89,3
Loir-et-Cher	27 532	3 166	30 698	89,7
Loiret	65 360	6 289	71 649	91,2
Orléans-Tours	225 598	23 601	249 199	90,5
Centre-Val de Loire	225 598	23 601	249 199	90,5
Corse-du-Sud	11 429	718	12 147	94,1
Haute-Corse	13 266	449	13 715	96,7
Corse	24 695	1 167	25 862	95,5
Meurthe-et-Moselle	63 037	4 827	67 864	92,9
Meuse	15 114	1 263	16 377	92,3
Moselle	91 876	4 733	96 609	95,1
Vosges	29 675	2 599	32 274	91,9
Nancy-Metz	199 702	13 422	213 124	93,7
Ardennes	23 577	2 186	25 763	91,5
Aube	27 325	2 831	30 156	90,6
Marne	49 030	6 721	55 751	87,9
Haute-Marne	14 213	852	15 065	94,3
Reims	114 145	12 590	126 735	90,1
Bas-Rhin	101 237	5 766	107 003	94,6
Haut-Rhin	68 544	5 448	73 992	92,6
Strasbourg	169 781	11 214	180 995	93,8
Grand Est	483 628	37 226	520 854	92,9
Aisne	50 087	4 701	54 788	91,4
Oise	84 227	5 837	90 064	93,5
Somme	46 864	8 150	55 014	85,2
Amiens	181 178	18 688	199 866	90,6
Nord	227 208	63 394	290 602	78,2
Pas-de-Calais	137 347	20 885	158 232	86,8
Lille	364 555	84 279	448 834	81,2
Hauts-de-France	545 733	102 967	648 700	84,1
Seine-et-Marne	156 615	7 994	164 609	95,1
Seine-Saint-Denis	191 627	12 082	203 709	94,1
Val-de-Marne	138 543	12 204	150 747	91,9
Créteil	486 785	32 280	519 065	93,8
Paris	125 185	40 082	165 267	75,7
Yvelines	148 729	17 368	166 097	89,5
Essonne	146 039	8 293	154 332	94,6
Hauts-de-Seine	146 533	20 296	166 829	87,8
Val-d'Oise	147 488	8 870	156 358	94,3
Versailles	588 789	54 827	643 616	91,5
Île-de-France	1 200 759	127 189	1 327 948	90,4

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Calvados	55 946	9 498	65 444	85,5
Manche	35 684	8 960	44 644	79,9
Orne	19 523	5 294	24 817	78,7
Caen	111 153	23 752	134 905	82,4
Eure	59 068	4 895	63 963	92,3
Seine-Maritime	113 368	12 230	125 598	90,3
Rouen	172 436	17 125	189 561	91,0
Normandie	283 589	40 877	324 466	87,4
Dordogne	29 535	2 212	31 747	93,0
Gironde	139 116	14 326	153 442	90,7
Landes	33 253	2 709	35 962	92,5
Lot-et-Garonne	26 043	3 045	29 088	89,5
Pyrénées-Atlantiques	44 661	14 506	59 167	75,5
Bordeaux	272 608	36 798	309 406	88,1
Corrèze	17 438	1 669	19 107	91,3
Creuse	7 856	234	8 090	97,1
Haute-Vienne	29 397	1 832	31 229	94,1
Limoges	54 691	3 735	58 426	93,6
Charente	27 091	2 888	29 979	90,4
Charente-Maritime	49 681	3 846	53 527	92,8
Deux-Sèvres	28 088	6 732	34 820	80,7
Vienne	34 755	4 869	39 624	87,7
Poitiers	139 615	18 335	157 950	88,4
Nouvelle-Aquitaine	466 914	58 868	525 782	88,8
Aude	30 270	2 733	33 003	91,7
Gard	64 504	8 526	73 030	88,3
Hérault	97 726	13 146	110 872	88,1
Lozère	4 331	2 194	6 525	66,4
Pyrénées-Orientales	39 597	4 203	43 800	90,4
Montpellier	236 428	30 802	267 230	88,5
Ariège	11 505	1 208	12 713	90,5
Aveyron	17 371	5 893	23 264	74,7
Haute-Garonne	121 922	13 072	134 994	90,3
Gers	13 555	1 993	15 548	87,2
Lot	11 574	1 204	12 778	90,6
Hautes-Pyrénées	16 024	2 550	18 574	86,3
Tarn	29 437	5 621	35 058	84,0
Tarn-et-Garonne	23 581	3 078	26 659	88,5
Toulouse	244 969	34 619	279 588	87,6
Occitanie	481 397	65 421	546 818	88,0
Loire-Atlantique	99 062	49 805	148 867	66,5
Maine-et-Loire	52 618	33 438	86 056	61,1
Mayenne	20 615	10 618	31 233	66,0
Sarthe	47 650	8 894	56 544	84,3
Vendée	32 821	33 717	66 538	49,3
Nantes	252 766	136 472	389 238	64,9
Pays de la Loire	252 766	136 472	389 238	64,9
Alpes-de-Haute-Provence	13 515	832	14 347	94,2
Hautes-Alpes	11 148	1 079	12 227	91,2
Bouches-du-Rhône	187 173	24 302	211 475	88,5
Vaucluse	52 067	6 521	58 588	88,9
Aix-Marseille	263 903	32 734	296 637	89,0
Alpes-Maritimes	92 137	11 464	103 601	88,9
Var	89 508	6 986	96 494	92,8
Nice	181 645	18 450	200 095	90,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	445 548	51 184	496 732	89,7
France métropolitaine	5 534 484	915 935	6 450 419	85,8
Guadeloupe	40 617	6 536	47 153	86,1
Guyane	41 412	2 927	44 339	93,4
Martinique	32 035	3 942	35 977	89,0
Mayotte	52 083	2 909	54 992	94,7
La Réunion	107 134	10 234	117 368	91,3
DOM	273 281	26 548	299 829	91,1
France métr. + DOM	5 807 765	942 483	6 750 248	86,0

► Champ : Public + privé (y compris hors contrat).

Les écoles du premier degré scolarisent 6 750 200 élèves à la rentrée 2018 en France métropolitaine et dans les DOM (2).

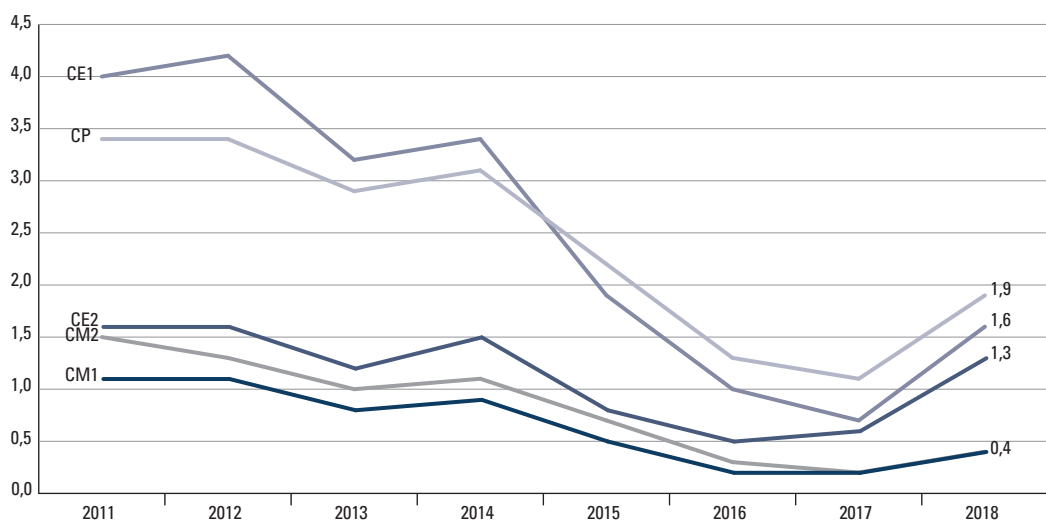
Les filles représentent près de 49 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît en France 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. Cependant, les filles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce (50 % des élèves de deux ans sont des filles). Enfin, dans les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, les filles sont très largement minoritaires (36 %).

À partir du CE2, les **taux de retard** sont en baisse en 2018 grâce à une politique favorable à la fluidité

des parcours. En CP et CE1, les taux de retard sont stables. Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard que les garçons quel que soit le niveau : 0,7 % des filles et 1,3 % des garçons sont en retard à l'entrée en CP, et respectivement 5,2 % et 6,8 % en CM2 (3). L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité.

Après des **taux de redoublement** dans le secteur public historiquement bas à la rentrée 2017 (1), ces taux augmentent nettement pour le CP, le CE1 et le CE2 (respectivement +0,8 point, +0,9 point et +0,7 point) (4). En CM1 et CM2, la hausse est moindre (+0,2 point). Quel que soit le niveau, il n'y a pas d'écart significatif entre les taux de redoublement observés dans les secteurs public et privé sous contrat.

1 Évolution des taux de redoublement en élémentaire dans le secteur public



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2014), Public + Privé.

© DEPP

Précisions

La source **Diapre** est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2018, 100,0 % des écoles publiques et 98,5 % des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 99,1 % des classes et 99,2 % des élèves.

Âge révolu, âge théorique - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44 ; 14.41.

2 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2018

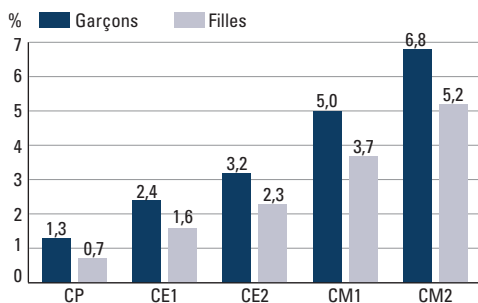
	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (1)		Total	Part des filles (%)	
		Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)			
Public	2 ans	70 019	50,6	–	–	9	n.s.	70 028	50,6	
	3 ans	672 167	49,0	–	–	67	55,2	672 234	49,0	
	4 ans	707 800	49,0	35	45,7	82	32,9	707 917	49,0	
	5 ans	707 734	48,9	4 078	54,9	136	28,7	711 948	48,9	
	6 ans	9 864	31,2	705 523	49,1	985	28,2	716 372	48,9	
	7 ans	465	39,1	713 628	49,1	4 665	32,7	718 758	49,0	
	8 ans	65	46,2	722 327	49,2	7 988	34,5	730 380	49,0	
	9 ans	–	–	707 671	49,2	10 634	36,5	718 305	49,0	
	10 ans	–	–	691 832	49,3	12 217	37,0	704 049	49,0	
	11 ans	–	–	46 015	42,5	10 266	38,1	56 281	41,7	
	12 ans	–	–	787	46,5	592	40,7	1 379	44,0	
	13 ans et plus	–	–	61	45,9	53	43,4	114	44,7	
	Total		2 168 114	49,0	3 591 957	49,1	47 694	36,2	5 807 765	48,9
	France métropolitaine		2 070 648	48,9	3 418 805	49,1	45 031	36,4	5 534 484	48,9
Privé	2 ans	19 112	49,2	–	–	1	n.s.	19 113	49,2	
	3 ans	97 572	48,1	–	–	2	n.s.	97 574	48,1	
	4 ans	102 778	49,0	9	n.s.	1	n.s.	102 788	49,0	
	5 ans	103 618	48,8	864	56,4	13	n.s.	104 495	48,9	
	6 ans	1 204	34,7	118 511	49,1	47	27,7	119 762	49,0	
	7 ans	80	43,8	121 178	49,1	341	34,3	121 599	49,1	
	8 ans	35	57,1	123 481	48,9	571	38,7	124 087	48,9	
	9 ans	–	–	122 995	48,9	741	33,5	123 736	48,8	
	10 ans	–	–	120 430	48,9	879	39,0	121 309	48,8	
	11 ans	–	–	7 004	41,7	756	37,2	7 760	41,3	
	12 ans	–	–	122	53,3	76	53,9	198	53,5	
	13 ans et plus	–	–	48	64,6	14	n.s.	62	66,1	
	Total		324 399	48,6	614 642	48,9	3 442	37,1	942 483	48,8
	France métropolitaine		314 922	48,6	597 606	48,9	3 407	37,2	915 935	48,8
Public + Privé	2 ans	89 131	50,3	–	–	10	n.s.	89 141	50,3	
	3 ans	769 739	48,9	–	–	69	53,6	769 808	48,9	
	4 ans	810 578	49,0	44	52,3	83	32,5	810 705	49,0	
	5 ans	811 352	48,9	4 942	55,2	149	28,2	816 443	48,9	
	6 ans	11 068	31,6	824 034	49,1	1 032	28,2	836 134	48,9	
	7 ans	545	39,8	834 806	49,1	5 006	32,8	840 357	49,0	
	8 ans	100	50,0	845 808	49,1	8 559	34,8	854 467	49,0	
	9 ans	–	–	830 666	49,1	11 375	36,3	842 041	49,0	
	10 ans	–	–	812 262	49,2	13 096	37,2	825 358	49,0	
	11 ans	–	–	53 019	42,4	11 022	38,1	64 041	41,6	
	12 ans	–	–	909	47,4	668	42,2	1 577	45,2	
	13 ans et plus	–	–	109	54,1	67	49,3	176	52,3	
	Total		2 492 513	48,9	4 206 599	49,1	51 136	36,2	6 750 248	48,9
	France métropolitaine		2 385 570	48,9	4 016 411	49,1	48 438	36,5	6 450 419	48,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé y compris hors contrat.**

© DEPP

1. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

3 Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2018, en %



► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public (1).**

© DEPP

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

4 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2018, en %

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Public					
France métropolitaine	1,9	1,6	1,3	0,4	0,4
DOM	2,4	2,1	1,5	0,5	0,6
France métropolitaine + DOM	1,9	1,6	1,3	0,4	0,4
Privé sous contrat					
France métropolitaine	1,8	1,6	1,5	0,8	0,6
DOM	1,4	1,7	1,3	0,7	0,4
France métropolitaine + DOM	1,7	1,6	1,5	0,8	0,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

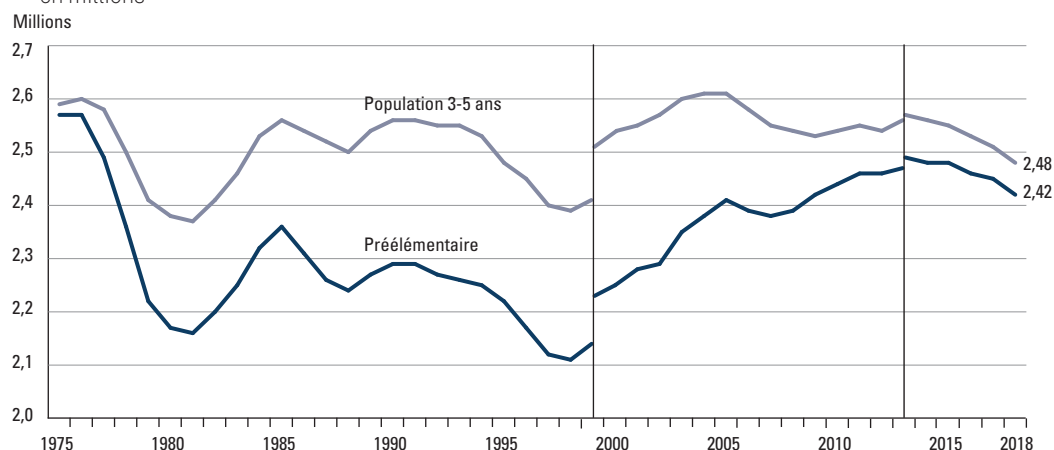
À la rentrée 2018, 2 486 100 enfants de deux à cinq ans sont scolarisés dans les écoles de France métropolitaine et des DOM (2). Ce nombre d'élèves diminue par rapport à l'année précédente (- 1,2%). La quasi-totalité des élèves de cette tranche d'âge est scolarisée dans le niveau **préélémentaire** : 0,6 % des élèves de cinq ans fréquentent le niveau élémentaire.

Le nombre d'écoliers âgés de deux ans recule (- 3 800 élèves à la rentrée 2018). 11,5 % des enfants de deux ans sont scolarisés dans un établissement français à la rentrée 2018, soit une baisse de 0,2 point. Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6 % (hors Mayotte), a été divisé par trois (3). Il s'est depuis stabilisé et oscille entre 11,5 % et 12 %.

À la rentrée 2018, le taux de scolarisation des enfants de deux ans en **éducation prioritaire** s'établit à 20,3 % (19,2 % dans les REP et 22,0 % dans les REP+), contre 9,4 % hors éducation prioritaire.

Depuis vingt ans, la quasi-totalité des enfants âgés de trois à cinq ans est scolarisée (98,9 % à la rentrée 2018). L'évolution du nombre d'élèves de cette tranche d'âge suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de trois ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul sur la période 1985-1998 suite à la baisse du nombre de naissances (1). L'entrée à l'école de générations plus nombreuses a entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire sur la période 1998-2012. Depuis, les effectifs diminuent légèrement.

1 Évolution de la population des enfants de 3-5 ans et de la population scolarisée dans le préélémentaire, en millions



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2013), Public + Privé (y compris hors contrat).

Note : les effectifs de préélémentaire sont supérieurs à la population des 3-5 ans, car le niveau préélémentaire comprend également les élèves de 2 ans et certains élèves de 6 ans et plus. L'écart entre les courbes reflète l'évolution du taux de scolarisation à 2 ans.

© DEPP

Précisions

Population scolarisable - La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2019, ont été calées sur le recensement de la population (RP).

Âge révolu - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44 ; 14.41.

Source

MENJ-MESRI-DEPP. Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, estimations démographiques, traitements DEPP.

2 Répartition des effectifs par âge

	Rentrée 2018			Rappel 2017		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	70 028	19 113	89 141	73 527	19 402	92 929
3 ans	672 234	97 574	769 808	689 030	99 097	788 127
4 ans	707 917	102 788	810 705	707 425	101 940	809 365
<i>dont élémentaire</i>	35	9	44	90	48	138
5 ans	711 948	104 495	816 443	722 071	104 303	826 374
<i>dont élémentaire</i>	4 078	864	4 942	4 165	1 013	5 178
Total	2 162 127	323 970	2 486 097	2 192 053	324 742	2 516 795

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé (y compris hors contrat).

© DEPP

3 Les taux de scolarisation des élèves de 2 à 5 ans

	1999	2010	2012	2013	2014	2015	2016p	2017p	2018p
Effectifs d'élèves de 2 ans	256 089	111 679	90 981	97 196	96 408	93 638	96 576	92 929	89 141
Taux de scolarisation à 2 ans (%)	34,6	13,6	11,0	11,8	11,7	11,5	11,9	11,7	11,5
<i>dont en éducation prioritaire (1)</i>	32,8	20,3	17,8	20,2	20,6	19,3	20,8	20,5	20,3
Effectifs d'élèves de 3 à 5 ans	2 256 731	2 426 231	2 444 681	2 480 042	2 474 228	2 466 823	2 439 175	2 423 866	2 396 956
Taux de scolarisation des 3-5 ans (%)	100,0	99,4	99,5	99,7	99,6	99,4	99,3	99,0	98,9

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2013), Public + Privé (y compris hors contrat).

© DEPP

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

L'année scolaire 2018-2019 est la deuxième année de généralisation de l'enseignement des langues vivantes à tous les niveaux de l'école élémentaire, du CP au CM2. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2018, l'ensemble des élèves de l'école élémentaire bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1). L'objectif visant l'accès pour tous les élèves à l'apprentissage d'au moins une langue à l'école élémentaire est désormais atteint, même au CP (contre 98,1 % dans le public et 95,3 % dans le privé en 2016).

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 91,0 % des élèves bénéficient de l'enseignement de cette langue (contre 91,7 % en 2016) (2). L'allemand maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée, mais voit le nombre de ses pratiquants diminuer sensiblement avec 3,7 % des élèves (9,4 % en 2016).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais baisse légèrement à 94,9 % des élèves (97,3 % en 2016), tandis que la part de l'enseignement de l'allemand, avec 2,5 %, diminue sensiblement (4,3 % en 2016).

Précisions

Champ de l'enquête - Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'Éducation nationale en 2017-2018 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire (y compris CP). Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis, incluant les CP. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

L'école maternelle, du fait de l'application de l'obligation scolaire dès 3 ans, sera concernée par cette enquête à la rentrée 2019 : en effet, l'apprentissage obligatoire d'une langue vivante étrangère est inclus dans les programmes de cycle 1.

Avertissement - Depuis la rentrée 2017, la DGESCO a complètement renouvelé l'enquête permettant de recenser les élèves bénéficiant de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales. Auparavant, (jusqu'à l'année scolaire 2016-2017), les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Désormais, l'enquête recueille les données dans l'application ONDE (Outil numérique pour la direction d'école), directement renseignées par les directeurs d'école et le traitement de ces informations s'effectue dans Décibel.

Étant donné les nouvelles modalités de renseignement et les révisions méthodologiques apportées à l'enquête, les données de l'enquête 2017-2018 n'ont pas pu donner lieu à une publication. De plus, les comparaisons temporelles sont à prendre avec précaution. Les données pour l'année scolaire 2018-2019 sont donc les premières issues du recueil de l'application ONDE.

Source

MENJ-DGESCO, Enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP	CE2-CM2	CE1 (1)	CP
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0		
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2011-2012	99,6	91,9		97,5	91,6	
2012-2013	99,6	95,0		97,5	93,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (2)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

© DGESCO

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.
2. Les chiffres sont à prendre avec précaution, car par défaut, l'apprentissage de l'anglais est coché dans l'application ONDE.

2 Évolution de la proportion des groupes d'élèves selon la langue enseignée, en %

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	—	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	—	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	—	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	—	1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4	—	1,3	0,6	0,1
2014-2015	6,0	91,4	ε	1,2	0,8	0,1
2015-2016	6,2	92,0	—	1,1	0,7	0,1
2016-2017	9,4	91,7	ε	0,9	0,7	0,1
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019	3,7	91,0	0,0	0,6	0,5	0,0
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	—	1,3	0,3	—
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	—
2011-2012	4,4	96,1	—	1,7	0,2	—
2012-2013	6,7	92,2	—	1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0	—	1,7	0,2	—
2014-2015	3,4	96,8	ε	1,2	0,2	—
2015-2016	4,2	98,1	—	1,9	0,3	—
2016-2017	4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	2,5	94,9	0,0	0,5	0,1	0,0

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, y compris les CP à partir de 2016.

© DGESCO

1. Les chiffres sont à prendre avec précaution, car par défaut, l'apprentissage de l'anglais est coché dans l'application ONDE.

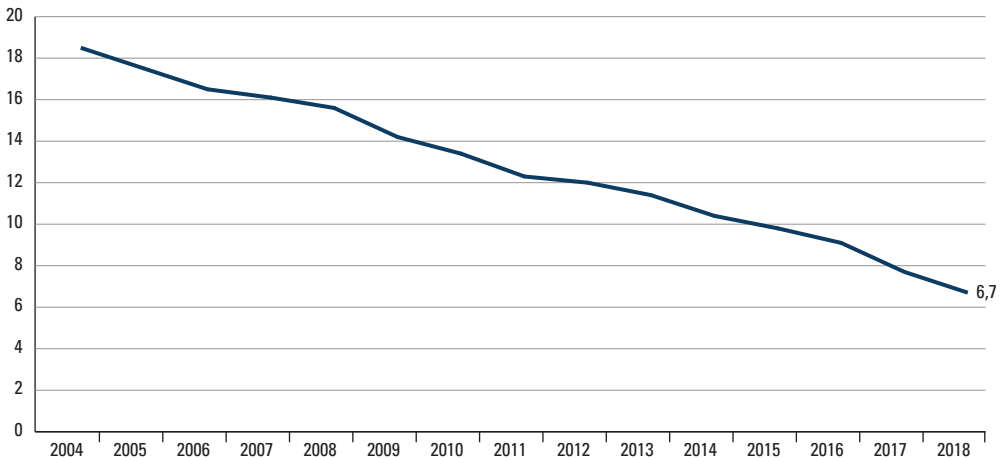
Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100, car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

À la rentrée 2018 en France métropolitaine et dans les DOM, 812 000 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), dont 54 400 avec au moins un an de retard (6,7 %) (1). Ce taux est inférieur de plus de 12 points à celui de la rentrée 2004. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,1 %).

Les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (5,8 % contre 7,5 %) (2). Les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (14,5 % contre 1,8 %). Cependant, le retard scolaire a notamment diminué de 3,1 points en un an chez les enfants d'inactifs.

Le retard des élèves apparaît aussi corrélé à l'environnement scolaire d'origine. Parmi les élèves scolarisés à la rentrée 2017 dans une école publique appartenant à un réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+, 11,8 % sont en retard. Cette part est deux fois supérieure à celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (5,9 %) (3). Par ailleurs, le retard à l'entrée en sixième est moindre dans les académies de la façade Ouest de la France (4,7 % à Caen), mais reste plus élevé dans les académies du Nord (8,8 % à Lille), du Sud-Est (8,7 % à Aix-Marseille) ou dans certains DOM (15,6 % en Guyane) (4).

1 Évolution du retard à l'entrée en sixième



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Les entrants en sixième - Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

Éducation prioritaire, origine sociale - Voir « Glossaire »

Pour en savoir plus

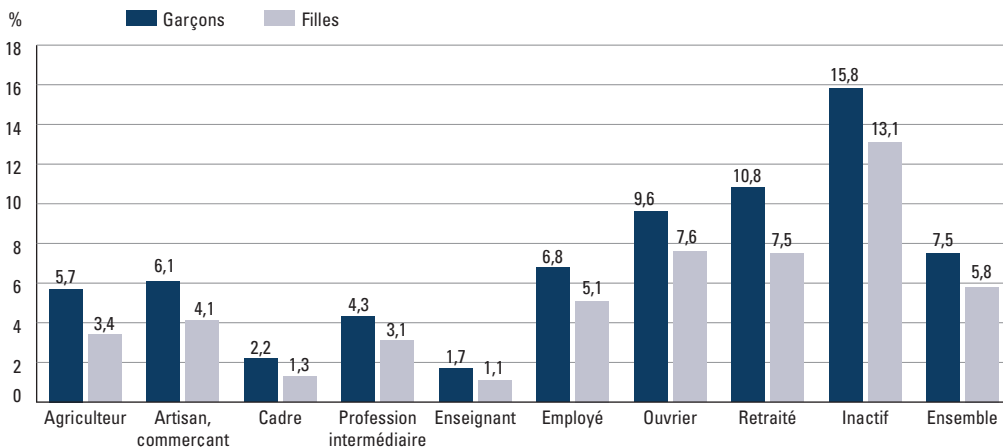
- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

- Géographie de l'École 2017, « Le retard scolaire dans le second degré », indicateur 29.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2018 selon l'origine sociale de l'élève, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2018 selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2017		Public hors REP ou REP+ en 2017		Rappel 2008 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	113 481	88,2	526 404	94,1	70,2	85,2
1 an de retard	14 855	11,6	32 807	5,9	27,7	14,3
Au moins 2 ans de retard	265	0,2	352	0,1	2,1	0,5
Total en retard	15 120	11,8	33 159	5,9	29,8	14,8
Total entrants en sixième	128 601	100,0	559 563	100,0	100,0	100,0

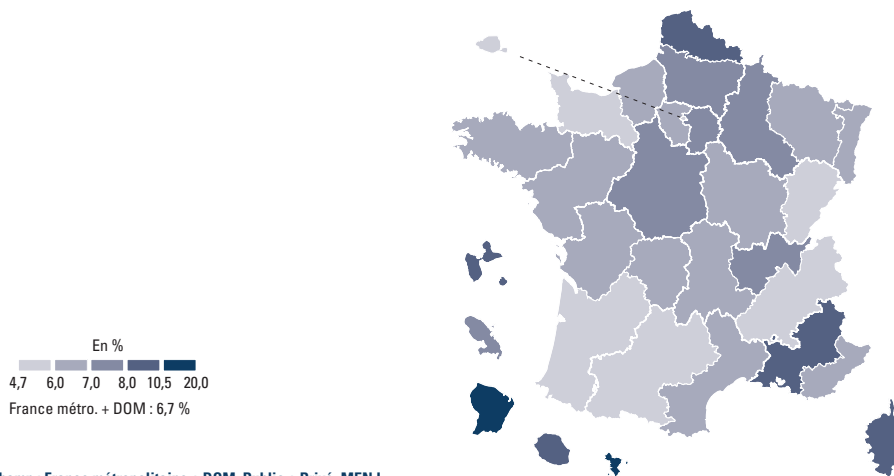
► Champ : France métropolitaine + DOM, élèves scolarisés dans une école publique en 2017, quel que soit leur secteur de scolarisation en 2017, MENJ.

© DEPP

1. RAR : réseau ambition réussite.

Lecture : en 2018, 11,8% des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ avaient au moins un an de retard, 11,6% en avaient un seul, et 0,2% en avait au moins deux.

4 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2018 selon l'académie de scolarisation, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

À la rentrée 2017, 91,7% des écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire en 2011 sont parvenus en cinquième ou quatrième (1). Cette proportion traduit la poursuite d'une diminution assez importante du retard scolaire au cours des six premières années d'école, car, quatorze ans auparavant, 77,7% des écoliers atteignaient la cinquième ou la quatrième dans les mêmes conditions. Cette baisse des redoublements s'observe pour tous les niveaux, mais est particulièrement prononcée en CM2 et en sixième : les redoublements de CM2 deviennent rares, tout comme ceux de sixième (2).

Néanmoins, les disparités sociales de réussite restent fortes (3). L'accès à la cinquième sans redoublement est très fort chez les enfants de professions libérales, cadres, chefs d'entreprise et enseignants (98,0%).

En revanche, le redoublement touche encore plus d'un enfant d'ouvrier sur dix et près d'un enfant d'inactif sur quatre.

Cependant, les écarts entre milieux sociaux tendent à se réduire, avec des progressions importantes parmi les enfants originaires des catégories sociales les plus défavorisées. Entre la rentrée 2003 et celle de 2017, le taux d'accès à la cinquième sans redoublement chez les enfants d'ouvriers non qualifiés est passé de 57,6% à 86,8%, soit une hausse de près de 30 points.

Par ailleurs, aucune différence significative n'apparaît entre les enfants scolarisés à deux ans et ceux scolarisés à trois ans (4). L'écart entre enfants de cadres et d'ouvriers est de même ampleur.

Précisions

Les panels utilisés

- Le panel 2011, représentatif au 1/50^e de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Les écoles rattachées à un collège de RAR ont été surreprésentées.

- Le panel 1997, représentatif au 1/81^e de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997. Il est également issu d'un sondage à deux degrés.

Origine sociale - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 15.26; 15.23; 13.19.

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Panel 2011, Panel 1997.

1 Répartition des élèves selon la classe atteinte six ans après leur entrée au CP, en %

	Panel 1997	Panel 2011
CM2	0,2	0,0
Sixième	22,0	8,3
Cinquième	76,4	90,5
Quatrième	1,3	1,2
Classe spécialisée (1)	0,1	0,0
Ensemble	100,0	100,0

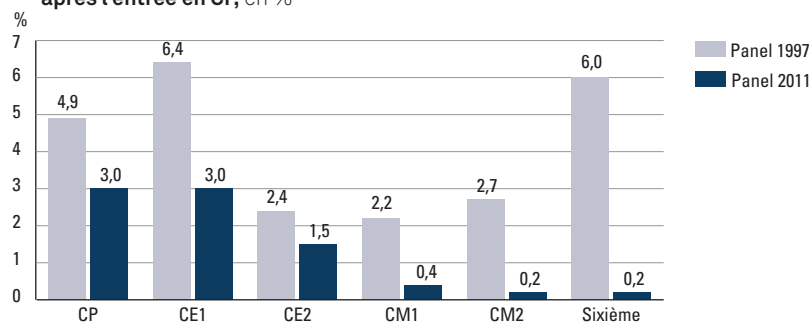
► **Champ : France métropolitaine.**

© DEPP

1. Il s'agit de toutes les classes qui, sous une appellation ou une autre, accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Lecture : 90,5 % des écoliers du panel 2011 ont atteint la cinquième à la rentrée 2017 ; 76,4 % des élèves du panel 1997 étaient dans ce cas à la rentrée 2002.

2 Taux de redoublement en CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et 6^e six ans après l'entrée en CP, en %



► **Champ : France métropolitaine.**

© DEPP

Lecture : 3,0 % des écoliers du panel 2011 ont redoublé leur CP.

3 Proportion d'élèves de CP parvenus en 5^e sans avoir redoublé selon l'origine sociale, en %

	Panel 1997	Panel 2011
Agriculteurs	83,3	93,8
Artisans, commerçants (1)	81,0	93,3
Prof. libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	87,5	98,0
Enseignants (3)	93,2	98,0
Professions intermédiaires (4)	86,5	94,9
Employés	75,0	92,4
Ouvriers qualifiés	69,6	87,9
Ouvriers non qualifiés	57,6	86,8
Inactifs	50,8	75,7
Ensemble	77,7	91,7

► **Champ : France métropolitaine.**

© DEPP

1. Non compris chefs d'entreprises.

2. Non compris professeurs.

3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

4. Non compris instituteurs et professeurs des écoles

Lecture : 93,8 % des enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 ont atteint la cinquième sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

4 Proportion d'élèves de CP parvenus en 5^e sans avoir redoublé selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social, en %

	Cadres, enseignants (1)	Ouvriers	Ensemble (2)
Entrée à l'école maternelle à 2 ans	98,6	87,7	91,0
Entrée à l'école maternelle à 3 ans	98,2	88,3	92,6
Entrée à l'école maternelle entre 4 et 5 ans	94,5	75,6	82,0
Ensemble	98,0	87,6	91,7

► **Champ : France métropolitaine.**

© DEPP

1. Y compris chefs d'entreprises.

2. Y compris les écoliers des PCS non ventilées dans les colonnes précédentes.

Lecture : 98,6 % des enfants de cadres ou d'enseignants entrés, en 2011, à l'école maternelle à deux ans ont atteint la cinquième sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

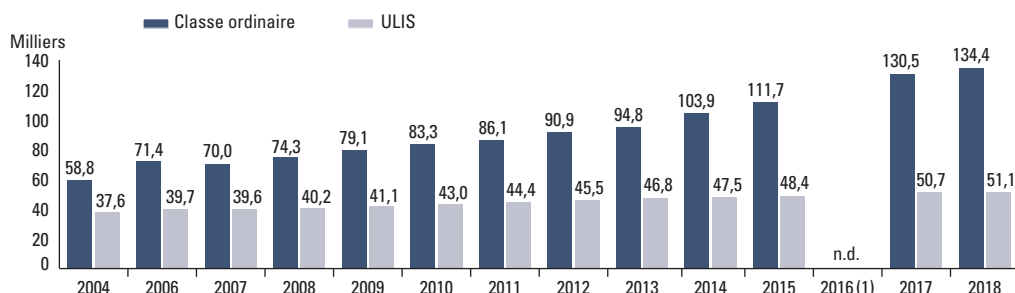
3.08 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 185 600 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. En 2018, on compte 2,6 élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire pour un élève en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ; en 2004 le ratio était de 1,6 (1).

La part de la **scolarisation collective** augmente avec l'âge (2). Elle concerne 6 % des enfants âgés de six ans, un élève sur trois à l'âge de huit ans, et plus d'un élève sur deux au-delà de dix ans. Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS.

Six élèves en situation de handicap sur dix bénéficient d'une **aide humaine** conformément à leur **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** (3). Parmi ces élèves 13 % bénéficient d'une aide individuelle sur l'intégralité de leur temps scolaire, 47 % sur une partie de leur temps scolaire et 40 % d'une aide mutualisée. Parmi les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA), des troubles psychiques, des troubles moteurs, des troubles du langage et de la parole, des troubles viscéraux, des troubles associés, ou d'autres troubles, plus de sept élèves sur dix bénéficient de ces types d'accompagnement. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 6 % des élèves porteurs de handicaps (4).

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

Classification des principaux troubles présentés par les élèves - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

2 Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2018-2019

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	3 095	99,4	33,7	19	0,6	42,1	3 114	100	33,8
4 ans	8 686	99,3	28,2	63	0,7	36,5	8 749	100	28,2
5 ans	13 682	99,2	27,3	105	0,8	26,7	13 787	100	27,3
6 ans	19 316	94,4	27,7	1 142	5,6	27,1	20 458	100	27,7
7 ans	18 327	77,3	26,5	5 382	22,7	33,0	23 709	100	28,0
8 ans	19 772	69,9	27,1	8 533	30,1	34,5	28 305	100	29,3
9 ans	20 553	64,5	26,8	11 326	35,5	35,6	31 879	100	29,9
10 ans	21 731	62,8	26,6	12 893	37,2	37,1	34 624	100	30,5
11 ans	8 548	44,0	30,6	10 864	56,0	37,3	19 412	100	34,4
12 ans et plus	728	47,7	30,6	798	52,3	39,0	1 526	100	35,0
Total	134 438	72,4	27,5	51 125	27,6	35,7	185 563	100	29,8

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

Lecture : 77,3 % des élèves handicapés âgés de 7 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 26,5 % des élèves handicapés de 7 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

© DEPP

3 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2018-2019

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	3 951	15 765	13 405	33 021	43,4	43 031	76 052
Troubles du psychisme	4 433	13 685	8 636	26 754	73,9	9 466	36 220
Troubles du langage ou de la parole	677	9 068	11 157	20 902	71,5	8 340	29 242
Troubles auditifs	159	763	598	1 520	37,1	2 582	4 102
Troubles visuels	263	687	436	1 386	55,3	1 119	2 505
Troubles viscéraux	361	709	603	1 673	72,3	641	2 314
Troubles moteurs	1 458	2 670	1 985	6 113	73,5	2 206	8 319
Plusieurs troubles associés	2 176	5 424	5 000	12 600	71,2	5 094	17 694
Autres troubles	733	2 968	2 874	6 575	72,1	2 540	9 115
Total	14 111	51 739	44 694	110 544	59,6	75 019	185 563
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>5 093</i>	<i>10 104</i>	<i>3 367</i>	<i>18 564</i>	<i>75,8</i>	<i>5 932</i>	<i>24 496</i>

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

4 Accompagnement et aide selon le trouble des élèves handicapés en 2018-2019

	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	2,3	2,3	21,5
Troubles du psychisme	2,6	2,8	8,6
Troubles du langage et de la parole	2,0	7,8	6,9
Troubles auditifs	13,9	27,0	17,2
Troubles visuels	8,8	35,2	7,9
Troubles viscéraux	1,6	5,2	4,5
Troubles moteurs	2,5	21,8	13,2
Plusieurs troubles associés	1,8	7,6	11,0
Autres troubles	1,1	3,9	5,4
Total	2,6	5,7	14,0
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>3,1</i>	<i>4,9</i>	<i>14,0</i>

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

© DEPP

3.09 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2

En 2018, 87 % des 185 600 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein et 13 % à temps partiel (1). Les trois quarts des élèves scolarisés à temps partiel fréquentent une classe ordinaire. La scolarité à temps partiel s'accompagne éventuellement d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, etc.). Elle concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (33 % d'entre eux) et dans une moindre mesure les élèves d'ULIS de même niveau. Tous modes de scolarisation confondus, individuel et collectif, près d'un élève sur deux scolarisés à temps partiel a un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

51 100 élèves en situation de handicap fréquentent une ULIS, dont 94 % dans l'enseignement public (2). En dix ans, les effectifs d'ULIS ont progressé de 27 %.

Les élèves d'ULIS représentent 1,2 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire varie de 0,7 % à 1,9 % selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, d'Amiens de La Réunion et de Guadeloupe (entre 1,7 % et 1,9 %), les taux les plus faibles dans les académies de Mayotte, d'Île-de-France et de Toulouse (moins de 1 %).

Précisions

Population concernée - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

1 Temps de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré en 2018-2019

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total		
Classes ordinaires	Préélémentaire	24 309	1 190	5 540	5 054	11 784	32,6	36 093
	Élémentaire	91 365	751	1 765	4 464	6 980	7,1	98 345
	Total	115 674	1 941	7 305	9 518	18 764	14,0	134 438
ULIS	Préélémentaire	3 182	176	588	519	1 283	28,7	4 465
	Élémentaire	42 484	305	1 220	2 651	4 176	8,9	46 660
	Total	45 666	481	1 808	3 170	5 459	10,7	51 125
Total		161 340	2 422	9 113	12 688	24 223	13,1	185 563

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Niveau estimé pour les élèves d'ULIS.

Lecture : 13,1 % (soit 24 223 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

© DEPP

2 Évolution des effectifs d'ULIS (ex-CLIS)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2005 2006	2008 2009	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y.c. Mayotte	2015 2016	2017 2018	2018 2019
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	37 958	42 418	42 737	45 315	47 453	47 800
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 273	2 784	2 784	3 046	3 199	3 325
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	40 231	45 202	45 521	48 361	50 652	51 125
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,4	93,8	93,8	93,7	93,7	93,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012.

© DEPP

3 Part des effectifs en ULIS école par rapport aux effectifs de niveau élémentaire en 2018-2019

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)	Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Clermont-Ferrand	1 168	1,6	Caen	1 312	1,5
Grenoble	2 631	1,2	Rouen	1 298	1,1
Lyon	2 540	1,2	Normandie	2 610	1,3
Auvergne-Rhône-Alpes	6 339	1,2	Bordeaux	2 515	1,3
Besançon	980	1,3	Limoges	572	1,5
Dijon	1 472	1,6	Poitiers	1 480	1,4
Bourgogne-Franche-Comté	2 452	1,5	Nouvelle-Aquitaine	4 567	1,4
Bretagne (Rennes)	1 933	1,0	Montpellier	2 192	1,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	2 213	1,4	Toulouse	1 598	0,9
Corse	267	1,6	Occitanie	3 790	1,1
Nancy-Metz	2 088	1,5	Pays de la Loire (Nantes)	2 407	1,0
Reims	1 312	1,6	Aix-Marseille	2 101	1,1
Strasbourg	1 676	1,5	Nice	1 483	1,2
Grand Est	5 076	1,5	Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 584	1,1
Amiens	2 162	1,7	France métropolitaine	48 264	1,2
Lille	3 912	1,4	Guadeloupe	508	1,7
Hauts-de-France	6 074	1,5	Guyane	544	1,9
Créteil	3 022	0,9	Martinique	287	1,3
Paris	804	0,8	Mayotte	267	0,7
Versailles	3 126	0,8	La Réunion	1 255	1,7
Île-de-France	6 952	0,8	DOM	2 861	1,5
			France métropolitaine + DOM	51 125	1,2

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP